

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire du lundi 3 juin 2013, à 19 h, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal située au 465, avenue du Mont-Royal Est, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07), sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Autoriser, pour l'immeuble situé au **4480-4484, boulevard Saint-Laurent**, la requalification de la façade suivant une facture architecturale contemporaine, ne reprenant pas les caractéristiques d'origine, ce qui déroge aux articles 58 et 80 du Titre II.1 – Apparence d'un bâtiment du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Donné à Montréal, le 16 mai 2013

Le secrétaire d'arrondissement,
M^c Claude Groulx